



### **Article 03 : Responsabilités**

Les responsabilités du cadre rattaché au service promotion territoriale se déclinent comme suit :

- Organiser des actions de prospection ciblée, en identifiant les investisseurs potentiels par secteur, zone géographique ou filière stratégique ;
- Concevoir et diffuser des supports promotionnels (brochures, vidéos, fiches-projets, guides investisseurs...) en plusieurs langues, adaptés aux attentes des cibles ;
- Piloter la présence de la Région Fès Meknès dans les événements clés : salons, forums, conférences, missions B2B, roadshows, etc. ;
- Assurer une veille sur les bonnes pratiques de promotion territoriale, à l'échelle nationale et internationale ;
- Collaborer avec les acteurs régionaux (Région, Agences, CGEM, Chambres, etc.) pour mutualiser les efforts de promotion et renforcer la cohérence des messages ;
- Développer des partenariats institutionnels ou privés pour renforcer l'attractivité de la Région (clusters, incubateurs, fédérations, investisseurs-relais, etc.) ;
- Mesurer l'impact des actions de promotion (nombre de leads générés, retours d'intérêt, installations concrètes...) et ajuster la stratégie en conséquence ;
- Alimenter et mettre à jour les canaux de communication digitaux (site web du CRI, plateformes de prospection, réseaux sociaux professionnels, etc.) ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat local à travers des actions de valorisation de l'innovation, des success stories régionales et des dispositifs d'accompagnement.

### **Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation**

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès.

### **Article 05 : Conditions du recrutement**

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus ;
- Titulaire d'un diplôme de BAC+3 en commerce international, marketing, administration des affaires, développement territorial, ou spécialité similaire ;
- Expérience exigée : 5 ans minimum dans le domaine de l'emploi à occuper ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

### **Article 06 : Dossier et modalité de candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès ;



- Un Curriculum Vitae (CV) complet et récent ;
- Copie (s) des diplômes (équivalence exigée pour les diplômes délivrés par les établissements étrangers ou privés) ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale Electronique (recto-verso) ;
- Copie des attestations ou tout document probant justifiant l'expérience du candidat.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés, au plus tard le 08 Juin 2026 à 16h30, sur le portail [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.

#### **Article 07 : Déroulement de la sélection**

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves écrites et orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature, évaluer les épreuves écrites et mener les entretiens avec les candidats.

#### **Article 08 : Publication**

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs du concours seront publiés sur le portail des emplois publics [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès.

**N.B :** *L'affichage des listes sur le portail [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès fait foi de convocation.*

#### **Article 09 : Nomination**

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

  
**MOHAMED SABRI**  
DIRECTEUR DU CENTRE  
RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT  
DE LA RÉGION FÈS-MEKNÈS